



Des
Hommes
et
des Bagnes

Dossier
technique

S O M M A I R E

Présentation de l'exposition	p 3
Contenu	p 4
Scénario de l'exposition	p 5
Conditions de prêt	p 14
Colisage	p 14
Eléments supplémentaires inclus dans l'expo	p 15
Philippe Collin - Conférence	p 16
Coordinateurs et acteurs	p 16

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

Titre : Des Hommes et des Bagnes

Communiqué

C'est à 26 ans que Léon Collin (1880-1970) embarque comme médecin sur *La Loire*, navire affrété par l'administration pénitentiaire pour transporter, deux fois par an, environ six-cents condamnés depuis le dépôt pénitencier de Saint-Martin-de-Ré jusqu'au bagne de Guyane. Il vit aux côtés des forçats de 1907 à 1910, avant de poursuivre son expérience au bagne de Nouvelle-Calédonie, de 1910 à 1914, où il participe à des campagnes de vaccination.

Armé d'un appareil photographique, il va, tout au long de ces huit années, noter ses observations et les enrichir de clichés d'une qualité exceptionnelle. Attaché à l'ordre social, partisan de la peine de mort, il a pour intention première de vendre à une presse friande de faits divers et de sensationnel ses articles sur des criminels devenus parfois de véritables célébrités. Mais peu à peu son point de vue change : la proximité de ces hommes punis, le spectacle de leurs souffrances, la démesure qu'il constate entre la faute commise et la peine infligée le rendent plus sensible, plus empathique, plus objectif aussi. Ses écrits se transforment en réquisitoire contre un système absurde voué à l'échec ; dans ses textes transparaît également la volonté de rendre aux condamnés leur part d'humanité et d'immortaliser le souvenir de leurs vies brisées.

Créés par la loi impériale de 1854, les bagnes coloniaux avaient pour objectif d'éloigner, de punir et d'amender, mais également de favoriser le peuplement des colonies ; c'est ainsi que les survivants (l'espérance de vie des bagnards était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double épreuve : une fois purgée leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, ou dans l'incapacité matérielle de rentrer auprès des leurs. Transportés, relégués, déportés, ils furent ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour, promis à une vie de privations et d'humiliations.

Longtemps conservée dans un grenier familial, l'abondante documentation réunie par Léon Collin fut exhumée en 2013 par son petit-fils Philippe Collin, et publiée en 2015 par les soins de l'historien Jean-Marc Delpech aux éditions Libertalia, sous le titre *Des Hommes et des bagnes*.

Cette exposition de quelques-uns des clichés du docteur Collin propose un parcours en trois temps dans l'enfer du bagne :

La traversée

des images de la traversée sur *La Loire*, depuis l'île de Ré jusqu'à la Guyane, avec une première étape à Alger.

La vie au bagne

aperçu des conditions de vie des bagnards, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie.

Portraits de forçats

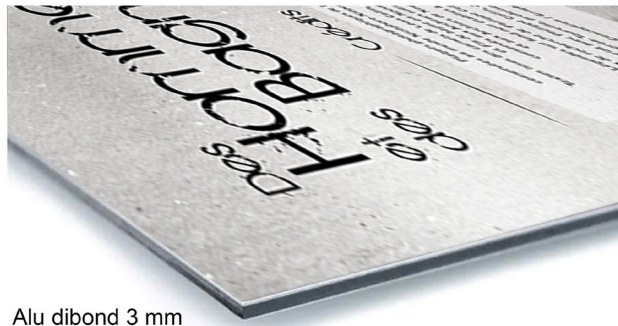
une série de portraits saisissants de bagnards

Les textes sont extraits des carnets de Léon Collin ; les textes d'accompagnement, sur fond noir, ont été rédigés par Philippe Collin.

CONTENU

L'exposition est composée de :

- 10 cadres dibond 700 x 500 mm
- 31 cadres dibond 500 x 400 mm



Alu dibond 3 mm



SCÉNARIO DE L'EXPOSITION

Introduction/Crédits (2 cadres 700 x 500 mm)

Des
Hommes
et
des **Bagnes**

Crédits

Plaques photographiques de Léon Collin, conservées au musée Napoléon-Niçois de Cléon-sur-Saône, et film de Jacques de Nouvelle-Calédonie, conservés aux Archives nationales d'Outre-Mer et aux Archives de Nouvelle-Calédonie.

Légendes sur fond noir établies à partir des informations tirées des travaux de recherche de Philippe Collin, historien et petit-fils de Léon Collin.

En partenariat avec Philippe Collin, Jean-Marc Delpech, docteur en histoire et Florence Fabron-Tourette, professeur de Droit public à l'Université de Guyane.

Conception / Graphisme : EJD de l'UCA - KV

Introduction

C'est à 26 ans que Léon Collin (1880-1970) embarque comme médecin sur La Courbe, navire utilisé pour l'administration pénitentiaire post-transpocéenne deux fois par an, entre les centres condamnés depuis le décret pénitentier de Saint-Martin-d'Enfer jusqu'au bagne de Guyane. Il y a eu deux des bagnes de 1907 à 1950, mille de pourvoyeur ou expéditeur au bagne de Nouvelle-Calédonie, de 1910 à 1954, ou il participe à des campagnes de vaccination.

Avant d'être photographe, il va tout au long de ces huit années entre les observations et les services de soins d'une qualité exceptionnelle. Attaché à l'ordre social, partisan de la peine de mort, il a pour intention première de rendre à une prison flétrie de faits divers et de vieillissement ses articles sur des condamnés devenus parfois de véritables héros. Mais peu à peu un point de vue change : la proximité de ces hommes punis, le sentiment de leur souffrance, le dévouement qu'il constate entre la haute comme et la peine infligée le rendent plus sensible, plus empathique, plus objectif aussi. Ses écrits se transforment en requêtes et créent un problème abstrait sous le titre : « les hommes transportés. Également la volonté de rendre aux condamnés leur part d'humanité et d'immortaliser le souvenir de leurs vies brèves.

Créés par la loi impériale de 1854, les bagnes coloniaux avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies ; c'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités.

L'ouvrage consacré dans un premier temps, l'abandon documentaire réalisé par Léon Collin fut épuisé en 2013 par son petit-fils Philippe Collin, et publié en 2015 par les soins de l'éditeur Jean-Marc Delpech, aux éditions L'Éclaireur, sous le titre Des Hommes et des Bagnes.

Cette exposition de quelques-uns des clichés du docteur Collin propose un parcours en trois temps dans l'ordre du bague : des images de la traversée sur La Courbe, depuis l'île de la Guayane, avec une première étape à Aizer, une série de portraits saisissants de bagnards ; enfin un aperçu de leurs conditions de vie, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie.

La traversée (12 cadres 500 x 400 mm)

La traversée

« À la par en ce moment-ci, dit-il, c'est un peu comme un bateau de guerre, c'est un peu comme un bateau de guerre, c'est un peu comme un bateau de guerre... »

Le port, dit-il, est un peu comme un port de guerre, c'est un peu comme un port de guerre, c'est un peu comme un port de guerre... »

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

La traversée

« Les bagnes coloniaux ont été créés par la loi impériale de 1854, sous le titre Des Hommes et des Bagnes. Ils avaient pour objectif d'éloigner de Paris et d'atténuer mais également de favoriser le peuplement des colonies. C'est ainsi que les bagnes (l'éloignement de vie des bagnes était de 5 ans en moyenne) subissaient souvent une double peine : une fois par leur peine, ils se voyaient obligés de rester sur place, les deux l'obligation morale de rentrer auprès des lieux, transports, relais, dépôts, les faisait ainsi plus de 100 000 à traverser les mers sans espoir de retour pressé à la vie de productions et d'humilités. »

SCÉNARIO DE L'EXPOSITION

La vie au bagne en Guyane (1 cadre 700 x 500 mm et 7 cadres 500 x 400 mm)

La vie au bagne

YVES



YVES

YVES

« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

À la plantation de l'île de Cayenne, Yves, dans la plantation de la ville, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane

Villes et principaux camps cités dans l'ouvrage



BOCA RATON
SARRE
BOCA RATON
SARRE
BOCA RATON
SARRE

La vie au bagne en Guyane




« A côté de cette petite maison de bagnards, on voit dans le fond un bâtiment qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane




« Dans l'ouvrage, on voit un bâtiment de la ville, aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville, qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane




« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane




« La vie de Yves et de son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Guyane



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie (1 cadre 700 x 500 mm et 7 cadres 500 x 400 mm)

La vie au bagne



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



NOUMÉA
NOUMÉA
NOUMÉA

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

La vie au bagne en Nouvelle Calédonie



« Yves, l'ancien bagnard de Cayenne (1880), est affublé dans les années 1890 d'un uniforme de bagnard. On voit sur son torse le badge, l'étoile, le numéro et le nom du bagnard. Ici, Yves, son compagnon de route, dans le sud des Antilles, devant l'ancien hôpital qui est aujourd'hui l'ancien hôpital de la ville... »

SCÉNARIO DE L'EXPOSITION

Portraits de forçats (6 cadres 700 x 500 mm et 5 cadres 500 x 400 mm)

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« L'histoire de Vito revient à son cousin Antonio dit « Beppe ». Antonio est né le 15 février 1915, dans un petit village de la région de Trapani. Il a grandi dans une famille pauvre et a travaillé dans les champs. Il a été condamné à perpétuité en 1938 pour un crime qu'il a commis à l'âge de 23 ans. Il a passé sa vie dans la prison de Trapani. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« La lettre de Christiane est la dernière que j'ai reçue de sa part. Elle me dit qu'elle est allée à la messe et qu'elle a prié pour moi. Elle me dit qu'elle a beaucoup aimé me voir et qu'elle se souvient de tous les moments que nous avons vécus ensemble. Elle me dit qu'elle se souvient de tous les moments que nous avons vécus ensemble. »



MARSH

MARSH


Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« Les hommes de Christiane et de moi-même, nous sommes allés à la messe tous les jours. C'était un moment de calme et de réflexion. Nous nous souvenions de nos proches et de la vie que nous avions menée avant d'être ici. C'était un moment de calme et de réflexion. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« C'est T. Le condamné à mort par la loi. C'est un homme qui a été condamné à mort pour un crime qu'il a commis à l'âge de 23 ans. Il a été exécuté le 15 février 1938. C'est un homme qui a été condamné à mort pour un crime qu'il a commis à l'âge de 23 ans. »




MARSH

MARSH


Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« Les hommes de Christiane et de moi-même, nous sommes allés à la messe tous les jours. C'était un moment de calme et de réflexion. Nous nous souvenions de nos proches et de la vie que nous avions menée avant d'être ici. C'était un moment de calme et de réflexion. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

« Les hommes de Christiane et de moi-même, nous sommes allés à la messe tous les jours. C'était un moment de calme et de réflexion. Nous nous souvenions de nos proches et de la vie que nous avions menée avant d'être ici. C'était un moment de calme et de réflexion. »

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »

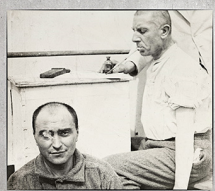


MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

MARSH

Portraits de forçats

« Le mot forçat est un terme juridique et se réfère au condamné, au forçat, à l'individu qui est condamné par la loi à l'exécution de travaux forcés. Mais pour nous, ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. Ce mot est devenu synonyme de l'individu qui a subi une condamnation à perpétuité, à la prison à vie. »



MARSH

MARSH

CONDITIONS DE PRÊT

Les organismes et collectivités collaborant activement avec la Bibliothèque Universitaire de l'Université Clermont Auvergne bénéficient d'une gratuité.

- Une réservation est indispensable pour le prêt et la mise en place de l'exposition.

Contacteur pour ce faire : Karine Vazeille 04 73 40 55 37
karine.vazeille@uca.fr

- Une convention est à établir pour les modalités administratives entre la BU et le demandeur.

- La valeur d'assurance s'élève à 1500 € TTC.

- Coût de la location : 300 € TTC pour 1 mois
500 € TTC pour 2 mois

Plus nous consulter

- Le transport est à la charge du demandeur.

COLISAGE

1 caisse contreplaqué
120 x 80 x 60 cm
42 kg

ELÉMENTS SUP. INCLUS DANS L'EXPOSITION

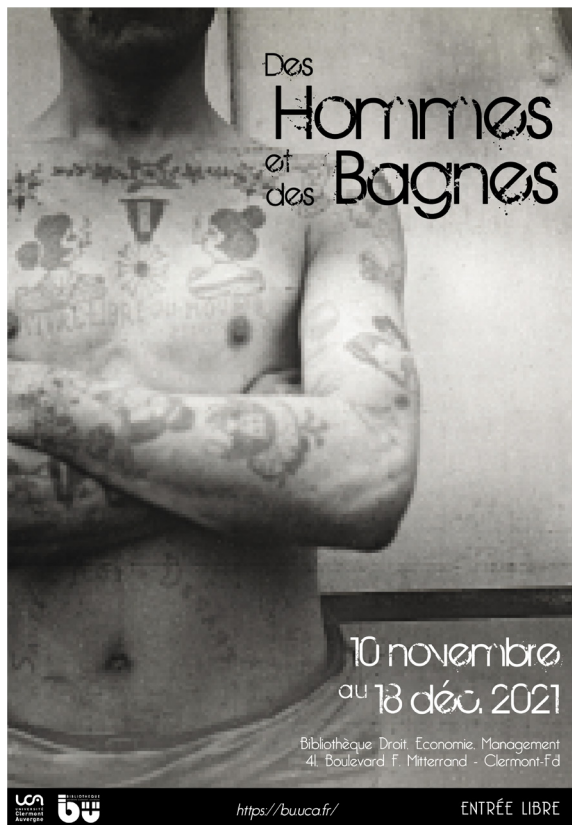
La maquette de l'affiche (date et lieu modifiables sur demande) peut être fournie sur simple demande pour le tirage imprimeur.

L'impression du catalogue est à la charge du demandeur.

Aucune colorisation, modification ou recadrage ne pourra être effectués sur ces maquettes sans autorisation préalable de la BU de l'UCA.

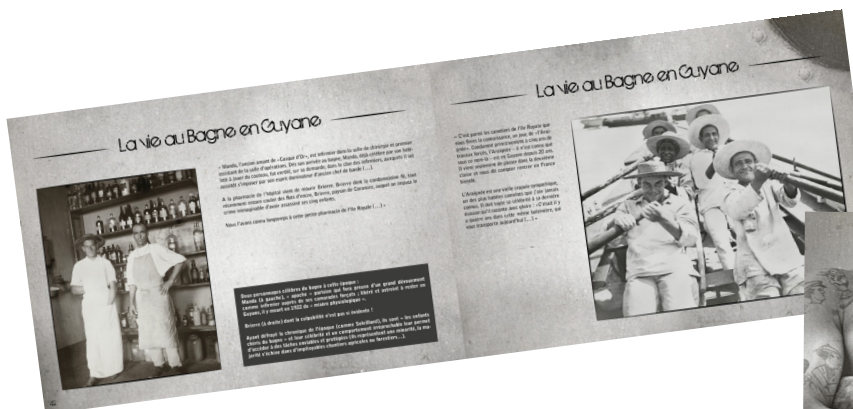
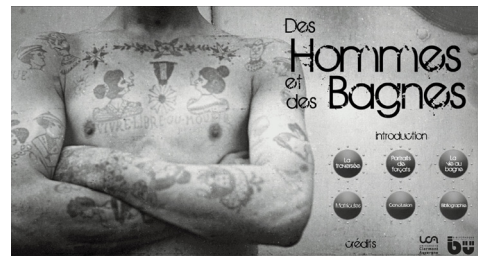
Possibilité d'adjoindre une conférence par Philippe Collin.

Contact : collin.philippe@wanadoo.fr



Affiche (A3)

Exposition virtuelle en ligne
<https://expos-virtuelles.bu.uca.fr/expobagne/index.html>



Catalogue d'expo. 40 pages
(format 210 x 297 mm fermé)



PHILIPPE COLLIN



Philippe Collin était professeur des écoles, spécialisé et travaillait au collège Marie Laurencin de Tarare (69) auprès d'adolescents en difficulté scolaire, il est aujourd'hui à la retraite.

Après la découverte de documents sur le bagne qui lui viennent de son grand père, médecin des troupes coloniales au début du XX^{ème} siècle, il cherche à faire paraître l'ensemble des photos et écrits sur le bagne et se lance dans la réalisation de l'appareil critique qui va accompagner l'œuvre de son aïeul. Avec l'aide de Jean Marc Delpech, docteur en histoire, spécialiste du mouvement anarchiste, il réalise « *Des hommes et des bagnes* » aux éditions Libertalia.

Aujourd'hui définitivement embarqué dans cette géhenne, il écrit des monographies sur les personnages marquants rencontrés au travers des documents de son grand père. Elles paraissent sur CRIMINOCORPUS et viennent de sortir chez Orphie éditions sous letitre de « *Matricules* ».

CONFÉRENCE 1H

Entre 1852 et 1943, 100000 hommes partent pour les bagnes de Guyane ou de Nouvelle Calédonie. Aujourd'hui, des documents datés des années 1906-1913 traitant de cette question refont surface : mille plaques photographiques et une impressionnante quantité de notes (lettres, tapuscrits, etc).

Léon Collin (1880-1970), médecin des troupes coloniales a traversé les deux enfers, armé d'un appareil photo et d'un carnet. Il nous livre ses impressions, décrit l'absurdité et la cruauté de cette machine à broyer les hommes. Il interroge les forçats, leur donne la parole, nous transmet leurs poèmes, en bref, il leur rend un peu de cette humanité volée.

Un livre, préfacé et annoté par les historiens Jean-Marc Delpech, et Philippe Collin, « *Des hommes et des bagnes* » vient de sortir aux éditions Libertalia. Il reprend toutes les photos et textes de Léon Collin. L'ensemble des plaques photographiques est aujourd'hui au musée Nicéphore Niepce. MEDIAPART leur a déjà consacré un important portfolio, ARTE une émission sur la vie de Léon Collin dans la collection « *instantané d'histoire* » et France Télévision un documentaire « *Du bagne aux étoiles* ».



La conférence dure environ une heure et se présente sous la forme d'un diaporama commenté qui reprend une quarantaine de photos de la collection. Elle débute par une présentation du bagne à travers les âges, puis se concentre sur l'histoire des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie. On pénètre ensuite au sein même de ce monde terrible en effectuant un bond en arrière de 110 ans à travers quelques portraits photographiques et écrits de ces hommes punis. Un moment d'échange et de questionnement vient clore cet exposé.

COORDINATEURS ET ACTEURS

Coordinateurs et acteurs :

Directeur de la BU Fabrice BOYER
UCA - Bibliothèque Université Clermont Auvergne
Tél. : 04 73 40 62 03 - fabrice.boyer@uca.fr

Commissaires de l'exposition :

Philippe COLLIN
collin.philippe@wanadoo.fr

Florence BODEAU , Conservateur
Bibliothèque Droit Economie Management
Bibliothèque Université Clermont Auvergne
Tél. : 04 73 40 62 03 - florence.bodeau@uca.fr

Diffusion de la culture scientifique :

Bettina ABOAB
Université Clermont Auvergne
Tél. : 04 73 40 71 29 - bettina.aboab@uca.fr

Marie-Aude AUMONIER
Bibliothèque Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
UCA- Bibliothèque Université Clermont Auvergne
Tél. : 04 73 40 62 07 - m-aude.aumonier@uca.fr

Communication, Graphisme et Scénographie :

Karine VAZEILLE
UCA - Bibliothèque Université Clermont Auvergne
Tél. : 04 73 40 55 37 - karine.vazeille@uca.fr